



CSE du 25 mars 2016

Déclaration préalable CGT Educ'action

La journée du 24 mars a marqué une nouvelle étape dans le processus de mobilisation.

La présentation du projet de loi « *visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs* », en conseil des ministres hier, est une nouvelle provocation faite aux français qui y sont toujours aussi hostiles (71 % des français sont opposés à ce texte - sondage Odoxa pour Le Parisien et France info).

Dans toute la France, des milliers de manifestants regroupant des étudiants, des salariés et des retraités se sont exprimés pour le retrait du projet de loi travail.

Dans de nombreuses villes de France, de nouveaux collectifs se créent notamment chez les jeunes (unef, unl, fidl....) rendant effective la structuration du mouvement.

Les nombreuses assemblées générales, qui se sont tenues, démontrent une volonté collective de poursuite et d'amplification de la mobilisation, notamment par la multiplication des appels à la grève recensés pour la journée du 31 mars.

La CGT, à partir de ses propositions définissant un code du travail du 21ème siècle, poursuit son objectif de contraindre le gouvernement au retrait du projet de loi et à l'ouverture de négociations.

Dans la version corrigée du 21 mars du projet loi, post conseil d'Etat, l'avis du CSE n'aura été respecté que pour le retrait de l'article 6, le gouvernement ayant bien dû appliquer les engagements internationaux ratifiés par la France pour la protection des enfants. Nous resterons cependant vigilants pour qu'il y ait maintien de l'avis de l'inspecteur du travail sur les dérogations et de l'avis du médecin du travail. Car le projet de loi, par ailleurs, déresponsabilise les employeurs en matière de santé et de sécurité et remet en cause la médecine du travail par la suppression de la visite médicale obligatoire d'embauche et le changement de mission des médecins du travail qui passe d'une logique de prévention à une mission de contrôle des salariés.

En ce qui concerne les articles 32, 34, 36 rejetés par le précédent CSE, les principales mesures demeurent.

La CGT Educ'action tient à réaffirmer son opposition totale au projet de loi Travail. Ce recul historique dans la relation entre les salariés et les patrons est une remise en cause des normes et réglementations nationales, entreprise par entreprise.

La CGT Educ'action appelle tous les personnels de l'Education nationale à se mobiliser par la grève, y compris reconductible, avec la jeunesse dans un cadre interprofessionnel pour obtenir le retrait de cette loi. Les agents publics sont également concernés.

Le statut des fonctionnaires est certes dérogatoire mais pas sans lien avec le Code du travail dont les principes fondamentaux s'appliquent aux agents publics.

Après le Code du travail, le statut général de la fonction publique sera sans aucun doute la prochaine cible des politiques libérales.

Plus de cent-vingt ans de luttes, de combats, d'actions syndicales ont permis de construire des garanties collectives pour les salariés. L'histoire sociale et syndicale de notre pays, c'est l'histoire du progrès social contre le capitalisme, contre les privilèges du pouvoir de l'argent.

Le texte porté par le gouvernement reprend toutes les revendications patronales et libérales.

La colonne vertébrale de ce texte, c'est la fin de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, la dérogation permanente qui conduit à remettre en cause, par exemple, les 35 h et, au-delà, la durée légale du travail. L'argumentaire du gouvernement repose sur un mensonge, celui qui considère que les droits des salariés sont coupables de la montée du chômage. Dans le pays des droits de l'homme, ce gouvernement veut faire croire que les droits et les libertés syndicales sont responsables du chômage. En fait, ils veulent imposer toujours plus de flexibilité pour les salariés et donner toujours plus de sécurité aux patrons. Leur liberté, c'est notre aliénation et notre exploitation !

Ce ne sont pas les salariés mais bien les capitalistes qui sont responsables d'une aggravation de la situation de l'emploi, de la précarisation et de la paupérisation de millions de jeunes, de retraités, de salariés. Ce sont les milliards d'aides versés au patronat sans aucune contrepartie qui manquent pour l'investissement, l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat, la création d'emplois, l'amélioration de nos services publics et de notre sécurité sociale.

Nous demandons le retrait total du projet de loi Travail dicté par le MEDEF à ce gouvernement qui veut subordonner la citoyenneté des salariés aux seuls désirs de leurs employeurs. Les « reculs » annoncés ne sont que des miettes laissées à certains pour affaiblir le mouvement pour le retrait du projet de loi.

La CGT Educ'action appelle à amplifier les luttes revendicatives en exigeant l'augmentation des salaires, en exigeant une réduction du temps de travail, un retour à l'âge de départ en retraite à 60 ans qui sont de vraies réformes progressistes. Elle appelle à se mobiliser aussi pour une véritable augmentation des salaires dans la Fonction publique, bien plus que les 0,6 % + 0,6 % annoncés alors que les agents publics ont perdu plus de 13 % de pouvoir d'achat depuis 2000 : c'est 400 euros pour toutes et tous qu'il faut en urgence !

La CGT Educ'action appelle à participer à toutes les initiatives en cours, à être massivement en grève le 31 mars 2016 et à poursuivre la mobilisation jusqu'au retrait de la loi Travail.